

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
A. PHALIP - J. BONTAZ - B. BELARGE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
125 avenue des Pyrénées - BP 19
31600 MURET CEDEX

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX SEPT MAI

A LA REQUETE DE :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 euros, dont le siège social est 19 rue des Capucines, 75001 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 542 029 848, ladite société agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Elisant domicile en notre étude.

Ayant pour Avocat Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE, Avocat de la SCP MERCIÉ - JUSTICE ESPENAN - BENOIDT VERLINDE, Avocats associés au barreau de Toulouse 31000, 29 rue de Metz,

Nous, Joël BONTAZ, Huissier associé en l'Etude SCP PHALIP - BONTAZ - BELARGE, Huissiers de Justice Associés de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, Arnaud PHALIP, Joël BONTAZ, Bertrand BELARGE, Huissiers de Justice Associés à la Résidence de MURET, 125 avenue des Pyrénées, soussigné

Certifions nous être transporté ce jour, à 10 heures, sur la commune de SAINT LYS (31470), 1680 route de Muret, résidence « Les 5 Lys » aux fins de procéder à la description des lots numéros 1, 63 et 80 de l'ensemble immobilier cadastré section B numéro 1813 et appartenant à Monsieur et à Madame XXX

Monsieur XXX et Madame XXX, locataires, nous autorisant à pénétrer dans les lieux, en présence de Monsieur FOUCHER, cabinet CEFAA, nous procédons aux constatations suivantes :

EXTERIEUR :

La copropriété comporte 3 bâtiments R+1 de 10 appartements chacun.

L'accès se fait depuis la route de Muret, numéro 1680 ; il n'y a pas de portail.

Le règlement de copropriété contenant l'état descriptif de division est du 15/12/2009 publié le 09/02/2010.

LOT NUMERO 1 :

Il s'agit d'un appartement de type 3 situé au rez de chaussée du bâtiment A et comportant un jardin privatif.

- Hall d'entrée – salon :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'un placard dans l'entrée, de deux convecteurs électriques, d'une fenêtre et d'une porte fenêtre donnant sur le jardin menuiserie en PVC avec double vitrage et volets roulants manuels.

- Cuisine :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'un convecteur électrique, d'une fenêtre en PVC avec double vitrage et volet roulant manuel, d'un évier inox avec plaque de cuisson électrique et placard en dessous, d'une VMC.

- Couloir :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

- Cellier :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'un cumulus.

- Wc :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'une cuvette de WC avec chasse d'eau dorsale, d'une VMC.

- Chambre coté salle de bain :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'une fenêtre en PVC à double vitrage avec volet roulant manuel, d'un convecteur électrique.

- Chambre :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'une fenêtre en PVC à double vitrage avec volet roulant manuel, d'un convecteur électrique et d'un placard à portes coulissantes.

- Salle de bain :

Le plafond et les murs sont recouverts de gouttelette, le sol est carrelé.

Présence d'une baignoire, d'un meuble vasque, d'une VMC, d'un convecteur électrique.

- Jardin privatif :

L'accès s'effectue depuis le salon.

Présence d'une terrasse carrelée couverte (sous le balcon de l'appartement du 1^{er} étage).

Le jardin est entretenu, il est engazonné et comporte une haie de végétaux.

Monsieur XXX nous indique que la surface totale de l'appartement est de 66,82 m².

LOT NUMERO 63 :

Il s'agit d'un parking extérieur portant le numéro 34.

LOT NUMERO 80 :

Il s'agit d'un parking extérieur portant le numéro 52.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Cet appartement est occupé par Monsieur XXX et Madame XXX selon contrat de bail de 3 ans ayant commencé à courir le 01/09/2016 pour se terminer le 31/08/2019.

Le loyer est de 575 euros mensuels, les charges mensuelles s'élèvent à 70 euros.

Le syndic est le cabinet OSIRIS, 14 place de Bologne, 31000 TOULOUSE (tél : 05.34.45.27.73).

Nous annexons au présent procès verbal de constat plusieurs clichés photographiques, pris par nos soins, lors de nos opérations.

Nos opérations terminées, nous nous sommes retirés et avons dressé et clos le présent Procès Verbal de Constat effectué le jour, mois et an que dessus, pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Acte compris dans l'état déposé au bureau de
L'enregistrement de MURET pour le mois en cours

DONT PROCES VERBAL



JOEL BONTAZ





